

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Compte-rendu de la Commission territoriale des Vallées d'Oise

Vendredi 31 mars 2017



S O M M A I R E

| | |
|---|-----------|
| OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT DE LA COMITER | 4 |
| SOCLE : STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU..... | 4 |
| Présentation générale et calendrier de la consultation..... | 4 |
| Focus sur le département de l'Oise | 4 |
| Focus sur le département des Ardennes | 5 |
| Exemple d'une étude de gouvernance « eau et assainissement » | 5 |
| Temps d'échanges et perspectives | 5 |
| PREPARATION DU XI^E PROGRAMME : LA GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX | 9 |
| Etat de connaissance de nos réseaux sur le bassin : les atouts d'une gestion patrimoniale | 9 |
| Exemple concret d'une démarche de gestion patrimoniale, aspects technico-économiques et contexte de la loi NOTRe | 9 |
| Temps d'échanges et contribution de la COMITER au volet « gestion patrimoniale » du XI^e programme..... | 10 |
| QUESTIONS DIVERSES | 11 |

PARTICIPANTS

Etaient présents ou représentés :

M. AVERLY Renaud, Président de la Communauté de Communes du Pays Rethélois
M. BARTHELEMY Loïc, Chargé de Mission à la D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
M. BEGUIN Eric, Président de l'Union de Coopérative EXPANDIS
M^{me} BERTOGLI Eloïse, Directrice Générale des Services à la Communauté de Communes du Pays de Bray
M. CARON Xavier, Responsable Police de l'Eau à la D.D.T. Ardennes
M. DE VALROGER Eric, Président de la COMITER des Vallées d'Oise
M. FAURIEL Olivier, Directeur Interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité
M^{me} GORIAU Emilie, Responsable du Bureau Politiques Eau & Territoires à la D.D.T. Somme
M. LEFEBVRE Jean-Paul, Représentant de l'Union Départementale de l'Oise – CLCV
M. LETURCQ Raoul, E.A.R.L. du Tilleux – Membre du Comité de Bassin Seine-Normandie
M. LEVASSEUR Alain, Vice-Président en Charge de l'Assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Bray
M. LHOMME Didier, Directeur Interrégional adjoint de l'Agence Française pour la Biodiversité
M. MORVAN Stéphan, Directeur du Service de l'Eau et de l'Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
M^{me} NICOLAS Véronique, Chargée de Mission GEMAPI à la D.R.I.E.E. Ile-de-France
M. PORTOLA Enriquè, Adjoint Chef de Service Eau & Nature à la D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
M^{me} RIVOLIER Martine, Responsable adjointe S.E.E.F. à la D.D.T. Oise
M. SHEHU Ertgren, Chargé de Mission du SGAR à la Préfecture de Région des Hauts-de-France
M. TOULEMONDE Gonzague, Conseil Economique et Social de la Région des Hauts-de-France

Etaient absents ou excusés :

M. AUBEL Christophe, Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité
M. CASTEL Stéphane, Animateur HSE – OLEON
M. COËT André, Maire de Crèvecœur-le-Grand
M. CHRISTIAENS Robert, Vice-Président Chargé de l'Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
M. DAUGER Olivier, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne
M. GOELLNER Jérôme, Directeur Régional et Interdépartemental de la D.R.I.E.E. Région Ile-de-France
M. HENRION François, Vice-Président de l'UNAT Ile-de-France
M^{me} JANIER-DUBRY Nelly, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
M^{me} JOUIN Cécile, Responsable du bureau Police Eau à la D.D.T. Oise
M. LALANDE Michel, Préfet de Région des Hauts-de-France
M. MOTYKA Vincent, Directeur de la D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
M. PAPINUTTI Marc, Directeur Général de V.N.F. Béthune
M. PARIGOT Daniel, Vice-Président de la COMITER des Vallées d'Oise
M. SEIMBILLE Gérard, Président de l'Entente Oise-Aisne
M. VACHET Eric, Chef de l'U.T.I. Seine-Nord – V.N.F. Compiègne
M. VERZELEN Pierre-Jean, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aisne
M. WATTIER Jean-Michel, Maire de Montigny/Crècy

Etaient présents Agence de l'Eau Seine-Normandie :

M^{me} BERNE Marie-Anne, Chargée de Projets Politique Territoriale, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} CALDERON Valérie, Chargée de Projets Politique Territoriale, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M. FOUILLOUX René-Claude, Chargé d'Études Spécialisé, Direction de la Connaissance & Appui Technique
M^{me} GALVIN Marlyne, Assistante SICI, SMAA, Chargée de Communication, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} MAGOUTIER Mélissa, Chargée de Communication, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M. MARTINET Fabrice, Chef du Service Milieu Aquatique et Agriculture, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} MERCIER Pascale, Directrice Territoriale des Vallées d'Oise
M. NICOLA Frédéric, Chargé d'Opérations, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M. POIRIER Jean-Bosco, Chef du Service Investissement Collectivités et Industrie, Direction Territoriale des Vallées d'Oise

Ouverture de séance par le président de la COMITER

Eric de VALROGER, président de la commission territoriale des Vallées d'Oise, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir répondu à l'invitation.

Il est procédé à un tour de table.

Eric DE VALROGER rappelle brièvement les dernières actions de la Commission et leurs résultats. La COMITER du 9 septembre 2016 et le Forum du 21 octobre 2016 ont contribué, en recensant des expériences locales, à l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, que le comité de bassin du 8 décembre 2016 a approuvée à l'unanimité. Celle-ci vise à encourager les acteurs du territoire à entreprendre des actions concrètes en vue de l'adaptation au changement climatique et de la réduction de ses conséquences. Les acteurs du bassin sont invités à signer la déclaration d'engagement de mise en œuvre de la stratégie, qui a fait l'objet d'une campagne d'information auprès des porteurs de projets des Vallées d'Oise. Le document est disponible sur le site de l'Agence et dans le dossier préparatoire de la séance.

Il parcourt l'ordre du jour de la séance et présente les intervenants, leur demandant de veiller à conserver un temps d'échange, à ses yeux, essentiel.

Pascale MERCIER, directrice territoriale des Vallées d'Oise, AESN, explique le choix des sujets inscrits à l'ordre du jour. Le comité de bassin du 6 avril abordera la SOCLE et la préparation du XI^e programme et il s'agit de travailler en amont pour préparer ses travaux, les compléter, les confronter à la réalité des territoires. La gestion patrimoniale des réseaux a été choisie en raison de son importance dans l'organisation des collectivités. Les propositions issues de la COMITER remonteront au comité de bassin.

Ertgren SHEHU, chargé de mission du SGAR, préfecture de Région des Hauts-de-France, excuse l'absence du préfet, qu'il représente, très impliqué dans les problématiques de l'eau et qui porte un grand intérêt à la partie Sud de la région, rattachée au bassin Seine-Normandie.

SOCLE : Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau

Présentation générale et calendrier de la consultation

Véronique NICOLAS, chargée de mission GEMAPI, DRIEE Ile-de-France, présente la SOCLE, issue des lois MAPTAM et NOTRe et précisée par un arrêté ministériel du 20 janvier 2016. La réforme confie à des EPCI-FP moins nombreux mais rationalisés et renforcés les compétences GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à compter du 1^{er} janvier 2018, et eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle décrit le calendrier et la méthodologie d'adoption de la SOCLE, document synthétique et pédagogique non prescriptif, rédigé sur la base d'un état des lieux dont elle explique la méthode d'élaboration et relève les limites. La SOCLE sera validée en comité de bassin en décembre, après consultation des collectivités, et annexée au prochain SDAGE. Elle parcourt les éléments de diagnostic recensés dans l'état des lieux en ce qui concerne l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et la GEMAPI et présente une synthèse des travaux envisagés.

Focus sur le département de l'Oise

Martine RIVOLIER, responsable adjointe SEEF, direction départementale des territoires de l'Oise, présente un point d'avancement des travaux de la SOCLE dans l'Oise. L'état des lieux transmis aux collectivités du département le 25 janvier a été complété et précisé de leurs retours, en particulier la carte des structures communales chargées de l'alimentation en eau potable, qu'elle présente. L'objectif est d'identifier les territoires à enjeux, les ouvrages et les équipements structurants sur les compétences eau potable, assainissement et GEMAPI, notamment en réunissant un groupe de travail technique qui proposera un projet de stratégie. Elle évoque les enjeux recensés sur le département

pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la GEMAPI et les préconisations du document de cadrage. Le volet GEMAPI reste à compléter d'études sur les eaux pluviales, le ruissellement et les équipements et ouvrages structurants pour la gouvernance.

Focus sur le département des Ardennes

Xavier CARON, responsable de la Police de l'eau, DDT Ardennes, présente le département, ses deux districts, ses deux MATB (Mission d'Appui Technique de Bassin), ses deux EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) et ses deux SOCLE à construire, ce qui peut poser des difficultés aux EPCI qui se situent sur deux territoires. Les ASA (associations syndicales autorisées) sont particulièrement actives et reconnues dans les Ardennes. EPCI, ASA et EPTB, régulièrement réunies par le préfet, ont désormais à se prononcer sur les propositions de l'Etat concernant la GEMAPI. Le travail n'en est pas encore à la définition d'une stratégie mais, sur les compétences eau et assainissement, à la mise en cohérence des référentiels avec ceux du ministère de l'Intérieur, un travail sur la ressource et la déclinaison des actions du PAOT en insistant sur la nécessité de gérer l'eau pluviale et d'anticiper le transfert par une réflexion en amont.

Exemple d'une étude de gouvernance « eau et assainissement »

Pascale MERCIER souhaite que les participants disposent d'une vision des études en cours sur le sujet à l'échelle du bassin de l'Oise. Elle présente selon les départements la situation des études de gouvernance sur les compétences eau potable, assainissement et GEMAPI, qui visent à fournir des éléments factuels d'aide à la décision juridique, budgétaire, réglementaire et organisationnelle selon l'état de la structuration du territoire et de la connaissance ou pour soutenir des projets.

Eloïse BERTOGLI, directrice générale des services, Communauté de communes du Pays de Bray, présente l'étude menée sur le Pays de Bray. Elle aborde le positionnement géographique du territoire, entre trois départements et deux régions, son contexte territorial et socio-économique, le contexte institutionnel, technique et en termes de gestion et de ressources humaines, les objectifs de l'étude, son déroulé et ses résultats. L'état des lieux réalisé en 2016 a permis de montrer que sur les 23 communes du Pays, seuls trois ETP au total sont dédiés à l'eau et l'assainissement et que celui-ci est très majoritairement non collectif. Elle décrit le déroulement de l'étude, décidée en 2014, donc avant la loi NOTRe mais qui s'y est adaptée, et menée en 2015 et 2016. Elle liste les principaux résultats obtenus début 2017 parmi lesquels deux scénarii concernant l'eau potable, nommés « ambitieux » et « au fil de l'eau », et un rétroplanning en vue de la mise en œuvre prévue des compétences assainissement et eau potable. Enfin, elle dresse un bilan de l'étude qui a été menée et liste les points forts et faibles de cette démarche.

Eric DE VALROGER propose à Alain LEVASSEUR d'apporter un complément.

Alain LEVASSEUR, vice-président en charge de l'assainissement, communauté de communes du Pays de Bray, n'a rien à ajouter à la présentation, qu'il juge excellente.

Temps d'échanges et perspectives

Eric DE VALROGER remercie les intervenants de la qualité de leurs présentations, aussi précises et intéressantes qu'il l'espérait. Il insiste auprès des fonctionnaires territoriaux et des représentants de l'Etat, ainsi que des cabinets d'études qu'ils emploient, sur la nécessité de faire preuve de pédagogie dans leurs présentations. Si les membres de la COMITER sont bien sûr particulièrement impliqués et sensibilisés à ces questions, il ressent dans ses échanges avec les élus un grand sentiment d'inquiétude dû à la masse, la complexité et la technicité des informations que la loi impose d'intégrer et que les élus sont supposés être capables de comprendre puis répercuter à la population. Il a entendu Madame BERTOGLI faire référence à des réunions houleuses et a l'impression que les dossiers sont de plus en plus complexes dans tous les domaines, allant jusqu'à les qualifier « d'usine à gaz » qui génèrent un sentiment d'exaspération chez les élus. Il partage avec Madame BERTOGLI la

nécessité de ne pas être technocratique et de faire œuvre de pédagogie en restant à la portée de tous sur des sujets aussi complexes et techniques. Les élus sont confrontés à un changement de logique : il ne s'agit plus de fonctionner sur des logiques de bassin mais, selon la Loi NOTRe, avec des frontières administratives complexes et une multitude de compétences qui s'enchevêtrent dans un mille-feuille administratif inchangé. Il souhaite le maintien de la solidarité de bassin malgré ces évolutions législatives.

Monsieur CARON a mis en exergue l'expérience de structures qui fonctionnent bien, comme l'Entente Oise-Aisne, structure interdépartementale qui a prouvé son efficacité et son expertise, reconnue par les administrations centrales et les experts, qu'il cherche, dans l'intérêt général, à sauver malgré les évolutions administratives. La constitution de syndicats mixtes est en cours de réflexion, en s'intéressant à la différenciation entre GEMA et PI.

Eric DE VALROGER évoque enfin la question des coûts, qui concerne beaucoup les élus, et qui n'a pas été abordée. Les EPCI ont retrouvé la faculté légale de lever l'impôt mais, si ces travaux nécessitent un effort budgétaire certain, augmenter la pression fiscale est malaisé dans le contexte actuel. Il témoigne, bien que la loi NOTRe décharge le conseil départemental de l'Oise de plusieurs responsabilités, que celui-ci, dans une logique de proximité avec les citoyens, souhaite continuer à travailler pour eux sur des sujets qui les touchent au cœur, en particulier après les incidents relatifs aux inondations qui ont durement frappé le département. Les conseillers départementaux ne peuvent pas ignorer ces dangers et le conseil départemental s'accroche aux compétences qui lui sont retirées et envisage, pour les deux années à venir, de continuer malgré tout à consacrer un budget comparable.

Il sollicite les interventions.

Eric BEGUIN, président de l'Union de coopératives EXPANDIS, revient sur l'intervention de Madame NICOLAS qui a évoqué la taille trop modeste des syndicats d'eau potable et d'assainissement. Il souligne, dans un milieu majoritairement rural, l'importance et l'efficacité de la proximité. Même petit, un syndicat peut être efficace et autonome financièrement. L'intégrer dans une structure plus grande n'est pas forcément économe ou performant mais peut s'avérer très déstabilisant. Il témoigne que le syndicat d'eau et d'assainissement de Cuise-la-Motte, dont il est partie prenante, présente une unité géographique cohérente et un fonctionnement économique satisfaisant. Il doute de l'efficacité du rapprochement avec un autre syndicat. Il lui paraît logique, efficace et économe qu'un syndicat soit rattaché à une seule station d'épuration. En gérer plusieurs lui semble plus difficile sans être forcément plus efficace et moins coûteux. Sans entrer dans des considérations politiques qui ne sont pas de son ressort, il estime que l'agrandissement des structures risque de les faire disparaître.

Véronique NICOLAS précise qu'elle a abordé la question au regard des objectifs fixés par la loi, qui organise la fusion des syndicats couvrant un nombre trop faible d'EPCI. La réflexion interroge en effet leur maintien. En l'état actuel des textes, la question de la recomposition du périmètre doit se poser. Mais la question de la taille critique se pose de manière différente selon les territoires. Elle partage l'avis de Monsieur BEGUIN sur la nécessité d'évaluer le service rendu et son idée que le périmètre n'est pas le seul élément à prendre en compte. Il s'agit de s'interroger sur plusieurs paramètres, comme le montre l'étude, en croisant les périmètres administratifs, le coût et la taille du service, etc. L'efficacité doit s'estimer selon plusieurs critères. Elle s'interroge donc sur les critères à prendre en compte pour juger de la bonne efficacité d'un service.

Jean-Paul LEFEBVRE, Union départementale de l'Oise, CLCV, revient sur l'intervention de Madame NICOLAS sur la SOCLE, et tout particulièrement sur l'assainissement collectif et non collectif. Il s'étonne que la SOCLE ne tienne pas compte du non collectif, qui est très répandu dans le rural, majoritaire dans l'Oise, et concerne prioritairement les propriétaires individuels, même s'il existe de l'assainissement non collectif regroupé. Il souhaite savoir pourquoi.

Véronique NICOLAS maintient que l'assainissement non collectif n'est pas un enjeu pour la réorganisation du bassin car il est déjà pris en charge à la bonne échelle. L'application des lois n'entraîne donc pas une remise en cause de ce qui est déjà en place. Cela ne signifie pas que l'assainissement non collectif n'est pas un enjeu pour la qualité des milieux. La DRIEE ne voyait donc

pas quelle recommandation elle pouvait formuler, à part la nécessité d'un service de contrôle, qui existe déjà. La SOCLE doit apporter de la plus-value à l'existant et la DRIEE n'a pas identifié l'assainissement non collectif comme un enjeu spécifique de la réorganisation des compétences au niveau du bassin.

Jean-Paul LEFEBVRE note que le sujet a également été évacué du focus sur le département de l'Oise, ce qu'il regrette. Il lui semble que l'assainissement non collectif est systématiquement évité, ce qui ne peut que gêner le représentant des consommateurs qu'il est.

Martine RIVOLIER précise que le groupe de travail qui se réunit prochainement dans le département de l'Oise a prévu d'analyser l'existant dans le domaine et n'écarte pas le sujet. La question sera évoquée. Elle fait partie des éléments d'analyse sur les travaux du groupe.

Jean-Paul LEFEBVRE rappelle qu'un manifeste concernant l'assainissement non collectif a été diffusé aux élus et à ceux qui s'intéressent à ces questions. La CLCV s'interroge sur le fait que le sujet n'ait pas été abordé mais remercie ses interlocutrices de leurs réponses, qu'il juge positives.

Véronique NICOLAS ajoute que, dans l'état des lieux, nombre d'EPCI restent sous le seuil des 15 000 habitants. La problématique existe sans doute néanmoins et il conviendra donc d'explicitier davantage que si elle n'est pas un enjeu à l'échelle du bassin Seine-Normandie, elle peut l'être à l'échelle locale. Elle intègre la remarque qui invite à ne pas se désintéresser du sujet, qui devra être examiné à des échelles plus fines avec des travaux plus locaux que l'échelle de bassin.

Pascale MERCIER souhaite revenir sur plusieurs des points abordés. Tout d'abord, il lui paraît important dans le présent travail mené par la COMITER d'essayer de trouver des éléments qui répondent aux inquiétudes dans l'élaboration de la stratégie. Il lui semble qu'il s'agit du cœur de l'action de la Commission.

Concernant les inquiétudes sur le changement de logique, passant du bassin à des frontières administratives, il lui semble que le choix d'intégrer dans la réflexion stratégique les enjeux associés, à l'échelle de la logique de bassin, peut donner des éléments de réponse. La prise en charge de la compétence devrait en conséquence s'articuler par rapport aux besoins identifiés sur le territoire. Elle invite à creuser cet élément.

Elle entend la réflexion qui concerne les coûts dans les territoires. Madame BERTOGLI faisait référence à plusieurs scénarii dans les choix de la communauté de communes. Certaines collectivités se sont engagées dans la démarche, avec pour l'instant le choix de le faire à coût constant. La réflexion concerne alors l'adéquation entre les programmes déjà existants, l'état du patrimoine et les choix à réaliser. La décision à mettre en œuvre est programmatique.

En réponse à la réflexion de Monsieur BEGUIN, il lui semble qu'il s'agit de chercher dans la stratégie des critères de taille et d'optimisation des services et de proposer des critères aux collectivités. Il faudrait pouvoir approfondir ce point pour la SOCLE. Les organisations diffèrent, certaines collectivités abondant leur budget assainissement par leur budget général. La réflexion sur les études de gouvernance doit par ailleurs communiquer avec les administrés pour qu'ils n'aient pas l'impression d'un gonflement du prix de l'eau à cause d'un artefact d'organisation.

Renaud AVERLY, président de la Communauté de communes du pays Rethélois, témoigne que sa communauté, regroupant 65 communes et 30 000 habitants, au Nord de Reims, et issue de la fusion de quatre communautés de communes en 2014, dont l'une, de 5 000 habitants, avait la compétence eau potable, s'est lancée dans un schéma directeur de l'eau potable, avec l'aide de l'Agence. Elle s'est donc interrogée sur l'opportunité de rendre la compétence aux communes ou de couvrir l'ensemble du territoire. Il a négocié avec la Préfecture l'autorisation de conserver sur le territoire un exercice différencié de la compétence le temps de mettre en place la gouvernance et de faire accepter aux 28 maîtres d'ouvrage de l'eau des 65 communes que le sens de l'histoire consistait à l'exercer de manière plus globale, ce qui représente un changement de paradigme malaisé pour eux. Le porter et le faire accepter politiquement nécessite de sortir le bâton de pèlerin et de se battre.

Il rejoint donc le discours sur la vulgarisation et se décrit, en tant qu'élu, comme un VPR de ces idées, dont il doit intégrer complètement les termes pour pouvoir les porter aux autres élus et aux populations et les convaincre. Il y a consacré du temps, a lancé les études avec les bureaux d'études, qui sont en

cours, a assuré l'animation politique et est parvenu, en un an et demi, à regrouper 26 maîtres d'ouvrage volontaires sur 28, en particulier grâce à un élu particulièrement impliqué et volontaire pour porter le projet, allant les voir le soir dans les syndicats, participant aux assemblées, portant le message, expliquant la stratégie au-delà du seul prix de l'eau, qui dépend de l'état du patrimoine, des investissements, de leur amortissement... Il est pour l'instant décidé, dans une recherche de simplicité, que ce qui est en délégation de service public (DSP) le restera jusqu'au bout alors que le reste est porté par des présidents de syndicats dont l'efficacité et l'implication sont variables. Certains refusent ainsi toute augmentation du prix de l'eau au-delà de 60 centimes, ce qui condamne les contribuables à payer plus tard.

Il a donc été décidé de ne pas toucher aux délégations de service public ni aux régies et d'affiner les éléments, selon les diagnostics, dans le temps. Il sera possible de rester en DSP sur certains secteurs complexes et de construire une régie intercommunale sur les autres secteurs, avec un élu référent pour chaque point de captage pour conserver la proximité. La construction de l'accompagnement fera la réussite de ces transferts. Comme le dit le Président, il est indispensable de faire très attention au prix de l'eau dans le contexte actuel et la communauté de communes s'est fixé pour objectif le prix de l'eau moyen sur le bassin (environ 1,50€ pour l'eau potable), en attendant qu'un diagnostic précise le temps nécessaire pour y arriver et le séquençement des investissements en conséquence, avec un lissage à trouver selon les secteurs.

Raoul LETURCQ, EARL du Tilleux, membre du comité de bassin Seine-Normandie, note dans le document « Etudes de gouvernance » que les études de gouvernance sont en cours sur de nombreuses structures mais avec beaucoup d'absences. L'exposé de Madame BERTOGLI a permis d'explicitier que, même pour une communauté de communes, il est difficile de connaître les modes de fonctionnement des différents syndicats, avec de nombreux manques, qui ne permettent pas de mesurer les choix qui seront à opérer. Dans le temps qu'il reste avant l'application, une action d'étude très forte lui semble devoir être menée pour apporter les éléments de diagnostic qui permettront aux élus de s'emparer de ces questions et de travailler une approche pédagogique. Dans son secteur, par exemple, une commune, diagnostiquée dans les présentations comme fournissant une eau non potable, n'a pas consenti les efforts nécessaires. A l'idée de récupérer cette commune, la réaction des communes voisines a consisté à affirmer qu'elles devraient payer à sa place. Cet élément seul provoque un blocage qui peut empêcher de se projeter dans le futur et de trouver la bonne taille pour rendre le système efficient, pertinent et performant. Il revient donc à son idée initiale qu'il convient vraiment de connaître de manière fine le mode de fonctionnement des différents syndicats et des différentes structures pour progresser et entrer dans la stratégie de discussion.

Enfin, ce qui est vrai aussi dans le domaine agricole, comment dépasser l'histoire et l'attachement viscéral à sa propre commune en se demandant si elle est encore l'endroit le plus approprié ? Des outils de médiation lui semblent essentiels pour prendre en compte l'intérêt commun, le partager en dépassant les sphères personnelles, éviter les blocages et avancer. Le document mentionne une « stratégie de communication » mais il estime nécessaire d'aller bien au-delà : comment permettre à la commune qui a délaissé ses investissements de participer aux échanges en tant qu'un interlocuteur valable sans être rejetée, malgré le passé ?

Enrique PORTOLA, adjoint au chef de service Eau et Nature, DREAL des Hauts-de-France, dans la continuité des propos du Président et de Madame MERCIER, revient sur les préconisations présentées par Madame RIVOLIER. Parmi les différents critères qui fondent dans le décret de 2015 l'organisation des structures en termes de cohérence des périmètres (unité hydrographique, adéquation avec les missions, nécessité d'avoir les capacités techniques et financières), si une structure est en place pour la prévention des inondations avec une expertise reconnue, il convient d'être vigilant à la maintenir.

Il se propose de présenter rapidement l'étude d'assistance juridique, technique et administrative lancée par l'Agence de l'eau Artois Picardie auprès des élus et des collectivités. Elle se déclinera en quatre phases :

- état des lieux et diagnostic du territoire, pour avril ;

- diagnostic des enjeux (avec des questions touchant aux stratégies, à l'organisation, aux éléments organisationnels des structures), pour fin juin ;
- critères identifiés (organisation, pertinence des périmètres, détail des avantages et inconvénients des scénarii étudiés, en essayant d'objectiver les coûts, ce qui est une question importante), pour fin juin également ;
- questionner les collectivités et essayer de répondre aux questions que se posent les élus, jusqu'à la fin de l'année.

Le bureau d'études interviendra jusqu'en 2018.

Eric DE VALROGER se trouve conforté dans son idée de la nécessité de maintenir ce qui a prouvé son efficacité malgré les évolutions imposées.

Préparation du XI^e programme : la gestion patrimoniale des réseaux

Etat de connaissance de nos réseaux sur le bassin : les atouts d'une gestion patrimoniale

René-Claude FOUILLOUX, chargé d'études spécialisé, AESN/DCAT, évoque le patrimoine des réseaux d'assainissement français, mal connu mais présentant une fiabilité en hausse. Il serait de 72 000 km sur le bassin Seine-Normandie. Il présente une estimation de la valeur à neuf de ces réseaux, en France et sur Seine-Normandie. Il décrit les conditions de bonne évolution d'un tuyau d'assainissement, un réseau bien conçu, installé et entretenu pouvant durer jusqu'à cent ans, et les conséquences de sa dégradation. Il expose plusieurs exemples de réseaux dégradés, leurs impacts et les taux de renouvellement des réseaux en fonction de leur taille, en France et sur les Vallées de l'Oise. Sur quatre communes ayant fourni l'information sur SISPEA, dont la fiabilité est donc discutable, le taux de renouvellement s'échelonne de 0 à 0,061. Les aides de l'Agence, qui ont pour objectif non le renouvellement des réseaux mais la lutte contre la pollution qui peut résulter de réseaux qui dysfonctionnent, montrent un taux de renouvellement de 0,4 %. Mais le besoin de renouvellement nécessaire diffère selon l'âge et l'état des communes, donc selon les collectivités, leurs pratiques et leurs évolutions. Un SDA (schéma directeur d'assainissement), un diagnostic ou autodiagnostic et le suivi des interventions pour dépister les défauts et les problèmes permettent de connaître son réseau, de rédiger un programme de travaux et donc d'entrer dans la démarche de gestion patrimoniale.

Exemple concret d'une démarche de gestion patrimoniale, aspects technico-économiques et contexte de la loi NOTRe

Stéphan MORVAN, directeur du service de l'eau et de l'assainissement, communauté d'agglomération du Beauvaisis, précise s'appuyer sur les données de 2015 et 2016. Il présente la communauté d'agglomération, son patrimoine en termes de réseaux et de branchements, l'organisation de son service d'assainissement, ses pratiques en matière de suivi, de contrôle et de sanctions, leurs résultats, les intérêts de la démarche pour la collectivité et conclut en décrivant ses aspects financiers – en particulier les conséquences de cette politique sur le prix de l'eau et la rédaction d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement) –, politiques, au niveau de l'agglomération, et sociétaux, en termes de solidarité et d'acceptabilité par les usagers. Il souligne qu'on n'entretient bien ce qu'on connaît bien.

Eric DE VALROGER remercie les intervenants de ces informations très concrètes et ouvre le débat sur les deux présentations.

Temps d'échanges et contribution de la COMITER au volet « gestion patrimoniale » du XI^e programme

Pascale MERCIER revient au taux annuel de renouvellement de 0,4 % enregistré sur la direction territoriale des Vallées d'Oise. Un taux de 1 % demanderait un investissement supplémentaire de plus de 2,2 Md€, soit entre 25 % et 30 % du programme tel qu'il est actuellement dimensionné, et donc 1,2 Md€ d'engagement supplémentaire de l'Agence sur les seuls réseaux. L'enjeu financier est donc très important à la fois pour les collectivités et l'AESN et doit être mis en regard des autres enjeux qui vont soutenir le XI^e programme. La CAB semble pour l'instant orientée plutôt sur les branchements et elle souhaite connaître les enjeux financiers sur le pays de Bray et les choix opérés dans le cadre de l'étude de compétence.

Eloïse BERTOGLI rappelle avoir présenté deux scénarii pour l'assainissement : un scénario raisonnablement ambitieux, avec une évolution du prix moyen de 1,75 % par an et un scénario au fil de l'eau à 0,50 % par an, pour un solde nul. Les chiffres indiqués étaient à l'horizon 2026. Pour l'eau et les réseaux, plusieurs hypothèses ont été établies avec un scénario ambitieux à 2 % par an et un scénario « au fil de l'eau ». La décision n'a pas encore été arrêtée formellement par les élus de la collectivité mais les perspectives financières montrent que le scénario ambitieux est sans doute le plus raisonnable, car il prend en compte l'intégralité des plans pluriannuels et tous les investissements programmés par les syndicats et les communes sans générer de complications. Le scénario « au fil de l'eau » a par contre envisagé un forfait par rapport à la moyenne des investissements de l'année précédente, sans complication financière. Au final, les scénarii ambitieux semblent à privilégier, un investissement inférieur ne permettant pas la modernisation des réseaux ni l'entretien correct des STEP dans les années à venir.

Eric DE VALROGER demande à Monsieur MORVAN comment la population concernée ressent les 9 % de mises en conformité après contrôle, qui peuvent représenter des coûts considérables pour les propriétaires, et comment elle réagit.

Stéphane MORVAN relativise le coût des travaux, qui s'élève à moins de 2 000 € dans 95 % des cas. Les intéressés bénéficient dans ce cas d'une aide totale, ce qui rend les travaux facilement acceptables, si ce n'est qu'ils doivent avancer la somme. Les non-conformités sont souvent très limitées (déconnecter une gouttière qui va se jeter dans les eaux usées et la remettre sur le puisard, déconnecter la machine à laver du réseau d'eau pluviale auquel elle est connectée par erreur, etc.). Trois ou quatre cas par an concernent des maisons totalement non raccordées alors qu'elles sont supposées l'être. Ce genre de situation est en baisse grâce aux contrôles de raccordement sur les travaux neufs. Il y a 15 ou 30 ans, la collectivité déployait le réseau et demandait aux habitants de s'y raccorder sans faire l'effort de vérifier. Aujourd'hui, les programmes de suivi des raccordements, avec les aides de l'Agence de l'eau, permettent de connaître les propriétaires non raccordés, qui sont listés, identifiés en défaut et régulièrement relancés.

Eric DE VALROGER souhaite connaître le budget que représentent les 95 % de non-conformités prises en charge intégralement.

Stéphane MORVAN évoque un coût moyen de 1 000 € pour chacun des 66 branchements.

Eric BEGUIN indique qu'il est confronté à un problème de logements locatifs non raccordés, la pénalité revenant souvent au locataire, qui paie le contrat.

Stéphane MORVAN impose dans ce cas la pénalité au propriétaire mais est conscient que celui-ci répercute souvent ces frais dans les charges qu'il impose au locataire. En cas de vente du bien, le classement « non raccordé » représente une énorme contrainte. Aucun système n'est parfait et il n'a pas la solution à ce problème.

Pascale MERCIER souhaite connaître les priorités que se fixe Monsieur MORVAN en ce qui concerne la réhabilitation et les montants mis en jeu en termes de budget.

Stéphane MORVAN évoque une étude en cours sur Beauvais, avec l'aide de l'Agence, sur le secteur Argentine, réalisée dans les années 1970 avec des incohérences hydrauliques et des conflits et une nécessité de redimensionner et de renforcer le réseau de l'avenue Corot jusqu'à la station d'épuration. Le diagnostic est en cours et les éléments de chiffrage sont attendus pour septembre. Une autre étude

en cours porte sur la commune d'Auneuil pour mettre la zone industrielle en séparatif complet. Des déversements sont en fait possibles pour les pluies au-delà du mensuel, avec de grandes surfaces actives chez les industriels, dont certains ont fait l'effort de séparer leurs eaux pluviales. L'objectif de l'étude est de finaliser l'ensemble. Les conclusions sont attendues pour l'automne. Les travaux seraient réalisés en 2019 ou 2020. Le PPI en cours de réalisation devrait les mettre en musique à partir de 2018.

Pascale MERCIER l'interroge sur l'amortissement prévu pour ces travaux.

Stéphan MORVAN amortit en effet ces travaux. Ils représentaient jusqu'à présent de 5 M€ à 6 M€ mais ils seront sans doute réduits pour ne pas amputer la capacité d'autofinancement avec une capacité résiduelle de 3M€ par an sur l'assainissement. Certains travaux concernent la poursuite de l'assainissement collectif pour répondre au zonage et il devrait être possible d'affecter au moins 1 M€ par an à la réhabilitation.

Pascale MERCIER souhaite savoir si René-Claude FOUILLOUX a de manière générale des retours sur les amortissements.

René-Claude FOUILLOUX indique qu'il n'y a pas d'étude sur les amortissements dans SISPEA, d'autant que les petites communes n'ont pas l'obligation d'amortir.

Jean-Bosco POIRIER, chef SICI, AESN/DTVO, évoque une étude menée par l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse concluant que seul un quart des collectivités utilise les dotations aux amortissements.

Questions diverses

Eric DE VALROGER remercie l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Pascale MERCIER et son équipe pour l'excellente préparation de la réunion. Les conclusions et le contenu des présentations et des échanges seront rapportés au comité de bassin, ce qui est le sens de l'existence de la COMITER. Les présentations et les contributions permettent à la Commission de prendre connaissance et de dresser un état des lieux de l'existant au niveau local et des spécificités des territoires des Vallées d'Oise sur les sujets qui la concerne. Il a ressenti des interventions la nécessité d'approfondir certains éléments de choix dans la stratégie de la SOCLE pour identifier des critères en matière de taille et de fonctionnement optimum des structures, mettre du lien entre les logiques de gestion de bassin versant et la réorganisation par le biais des enjeux et réfléchir à des outils de médiation pour accompagner éventuellement les élus dans ces missions de réorganisation. En effet, il a été unanimement indiqué que les élus ont besoin d'être très sérieusement accompagnés pour répondre à ces défis difficiles.

Il remercie l'assemblée de sa participation.

Pascale MERCIER envisage d'organiser une COMITER et un Forum à l'automne. Les dates n'en ont pas été fixées mais elles tiendront compte des réunions du comité de bassin, qui seront consacrées à l'élaboration du XI^e programme. Il s'agira de trouver les sujets les plus pertinents pour accompagner les travaux du Comité. Elle remercie l'assemblée de son attention.